

CP - Mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale entre la CAF et Colmar Agglomération

Colmar Agglomération et la Caisse d'allocations renouvellent leurs engagements réciproques à travers la signature de la Convention Territoriale globale (CTG) sur la période 2020 à 2024. L'enfance, la jeunesse, la parentalité, le logement et cadre de vie, l'accès aux droits, le handicap ou encore le lien social sont au programme de cette convention définie à partir de constats et de priorités partagés entre Colmar Agglomération et la CAF.

Qu'est-ce que la CTG?

La CTG est désormais le cadre de référence du partenariat entre les CAF et les collectivités locales. Elle constitue un projet de territoire afin d'articuler les politiques familiales et sociales au service des familles.



L'objectif recherché est la mise en œuvre d'un **plan d'action** issu des résultats du **diagnostic de territoire** fin 2021, pour **optimiser l'offre de services aux populations**.

Les communes concernées au titre de l'année 2020 :

- La Ville de Colmar
- Le Sivom de Wintzenheim pour son RAM
- Le Sivu « Les Lutins » du Hohnack de Walbach/Zimmerbach pour son ALSH
- Ingersheim
- Wettolsheim

- Herrlisheim
- Le syndicat mixte du Ried Brun pour son RAM
- Andolsheim pour son périscolaire
- Fortschwhir pour son périscolaire

En 2021, la commune de Jepsheim sera concernée pour son relai d'assistants maternels (RAM) et son périscolaire. En 2022, Horbourg-Wihr, Houssem, Turckheim et Wintzenheim seront également concernées.

Les principaux équipements financés dans ce cadre sur le territoire de la Ville de Colmar :

Petite enfance

- L'ensemble des structures municipales et associatives d'accueil (crèches, multi-accueils, halte-garderie)
- Le RAM municipal (relai d'assistants maternels)
- Le LAEP (lieu d'accueil enfants-parents), animé par l'association "Résonance"
- La ludothèque Europe du Centre Socioculturel

Jeunesse

Les ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) du Centre Socioculturel et associatifs (Pep Alsace, Quartier Nord, MJC).

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr